

PARTAGEONS LA FORÊT

Le site web



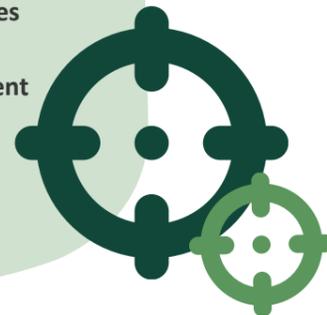
Une carte interactive des activités de chasse en Wallonie et des infos pour tous ceux qui fréquentent la forêt!



www.partageonslaforet.be est un site web à destination des habitants du massif de la Grande Forêt d'Anlier, des promeneurs de la période automnale, des chasseurs, des gestionnaires forestiers, et par extension à tous les usagers des forêts de Wallonie. Il vise à mieux communiquer au grand public à propos des activités du monde forestier et de la chasse.

Le site permet notamment de planifier et localiser dans les forêts de Wallonie:

- les territoires sur lesquels des actions de chasse sont organisées
- les territoires dont la fermeture des chemins a spécifiquement été sollicitée pour cause d'action de chasse
- les balades balisées référencées.



Lancé en 2018, ce site web a été créé à la demande de nombreux marcheurs et vététistes, et de manière générale, des usagers de la forêt afin d'améliorer la communication autour des activités de chasse. Il s'est par la suite considérablement amélioré de 2022 à 2024, au travers du projet Partageons la Forêt du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier et grâce au travail colossal de ses informaticiens bénévoles : Olivier Conrard, Christian Lurkin et Marc Willem. Ces dernières améliorations ont également vu le jour grâce à la complicité et le soutien de la Région wallonne et plus particulièrement des équipes de ChasseOnWeb du SPW-DNF et du DEMNA.

Bon à savoir

- Les informations affichées sur la carte interactive n'ont qu'une **valeur informative**. Seules les affiches d'interdiction de circulation apposées aux entrées des forêts ont valeur légale.
- Ces informations sont **mises à jour automatiquement et quotidiennement** sur base des données de la Région wallonne (ChasseOnWeb et PIVOT), excepté les jours de maintenance.
- Les limites des territoires de chasse affichées sur la carte interactive ont été communiquées à l'administration par les conseils cynégétiques ou les titulaires de droit de chasse. Malgré des améliorations annuelles, leur localisation peut être parfois **légèrement imprécise** et pourrait engendrer, à titre d'exemple, l'existence d'un chemin fermé en périphérie ou en limite extérieure du territoire affiché.
- Un territoire de chasse n'implique **pas nécessairement le droit de chasse sur l'ensemble** de sa surface, c'est le cas des zones habitées.
- Dans certains cas, **des actions de chasse peuvent être légalement organisées sans être déclarées** officiellement ou sans faire l'objet d'une demande de fermeture de chemins. Les informations affichées sur la carte interactive reprennent les territoires chassés dont l'administration a connaissance.

La responsabilité du SPW, du Parc naturel et des gestionnaires du présent site ne peut être invoquée du fait que les informations communiquées sur ce site seraient inexactes en ce que ces dernières ont une valeur purement informative.

